

RECOMMANDATION UNICLIMA

Rétrofit des installations existantes avec des fluides légèrement inflammables (A2L)

Uniclima, 15/11/2018

Uniclima souhaite rappeler que le remplacement d'un fluide non inflammable (classé A1, groupe 2) par un fluide légèrement inflammable (classé A2L, groupe 1*) dans une installation existante n'est pas possible sans remise en cause de la conformité réglementaire pour différentes raisons :

- Les fluides non inflammables et les fluides légèrement inflammables ont des propriétés très différentes,
- Les fabricants de fluides indiquent clairement que les fluides A2L ne sont pas adaptés pour le rétrofit,
- Le remplacement d'un fluide comme le R410A (classé A1 et de groupe 2) dans une installation par un fluide comme le R32 (classé A2L et de groupe 1) :
 - entraîne une non-conformité réglementaire au titre de la Directive Equipement Sous Pression si aucune modification de l'installation et mise à jour du dossier technique ne sont mises en œuvre,
 - peut potentiellement entraîner des risques liés à la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement,
 - est de la responsabilité de l'opérateur qui effectue cette modification et qui en tant qu'expert a devoir de conseil,
 - est de la responsabilité du donneur d'ordre qui doit s'assurer de la conformité de l'installation concernée.

Ces recommandations s'appliquent également aux fluides inflammables (classés A2 ou A3, groupe 1) comme le R290 par exemple, et a fortiori pour les fluides toxiques (classés B).

En conclusion, nous recommandons fortement de ne pas remplacer le fluide d'origine par un autre sans s'être assuré au préalable que l'installation ainsi modifiée n'impacte pas les caractéristiques de l'équipement et reste conforme aux différentes directives ou réglementations concernées.

*Ainsi que les fluides A2L de groupe 2 au titre de la Directive ESP n°2014/68 UE comme, par exemple, le R1234ze.

A propos :

UNICLIMA est le syndicat professionnel des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques. Il rassemble 87 adhérents qui réalisent un chiffre d'affaires de près de 6,5 milliards d'euros, dont 1,8 à l'export, pour près de 23 000 emplois en France. Uniclima représente les domaines d'activité suivants : la chaleur, y compris la chaleur renouvelable, la qualité de l'air et le froid, pour des applications dans les secteurs résidentiels, tertiaires et industriels.